

REUNION DU 2 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mai à 20 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire.

Présents : Mesdames ANNAOUY, BAZIRET, BOUILLARD, CHAUMONT, FOUREZ, GODARD, ROBIOLLE et Messieurs CHATELIN, CHOUETTE, DEQUAINDRY, GOUEDARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, THOMAS, VARIN, VAUCLAIR
Absents excusés : Mesdames JAFFRE (pouvoir à M. PICARD), POUTREL Nicole (pouvoir à M. MARTIN), VAHIDA (pouvoir à Me BAZIRET), VAUVERT (pouvoir à Me FOUREZ)
Absents : Messieurs ACHARD, AUBERT, CHYLA, DRI, GUESNON

Mesdames ROBIOLLE et LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

19/2018 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON AU SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que par délibération en date du 25 janvier 2018, la communauté de communes a demandé son adhésion au SDEC Energie.

Monsieur le Maire rappelle que le SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, est un syndicat mixte fermé régi par le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et que ses statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016.

Il exerce une compétence fondatrice et fédératrice, l'électricité (article L.2234-31 du CGCT et article 3.1 des statuts du SDEC ENERGIE) et propose à ses adhérents des compétences à la carte (article 3.2 et 3.8 des statuts).

Il est précisé que la communauté de communes souhaite adhérer au SDEC Energie à compter du 1^{er} janvier 2019 pour transférer :

- 1- La compétence « Eclairage public » au titre de la compétence « développement économique » :
 - Pour les zones d'activités communautaires
 - Pour les équipements touristiques

- 2 – la compétence « Energies renouvelables »
 - Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport située à Sainte Honorine du Fay

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la communauté de communes au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer les 2 compétences mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise l'adhésion de la communauté de communes au SDEC ENERGIE.

Monsieur THOMAS François ne prend pas part au vote en raison de son emploi au SDEC ENERGIE.

20/2018 ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (SIMAU)

Le service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon assure la gestion administrative et financière du SIMAU.

Aussi, afin de formaliser l'engagement de la communauté de communes et de communes adhérentes, une convention est établie. Celle-ci a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service.

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme ;

Vu les délibérations de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, du 26 octobre 2017 et 22 mars 2018, portant sur le service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'adhérer au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) au 1^{er} janvier 2018
- De l'autoriser à signer cette convention, afin de confier l'instruction du droit des sols au service instructeur créé et dénommé SIMAU (service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme) ;
- De l'autoriser à transmettre au service instructeur tous les documents d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission ;

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide d'adhérer au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) au 1^{er} janvier 2018,
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Autorise le Maire à transmettre au service instructeur tous les documents d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission,
- Autorise la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à transmettre à ce service l'historique des documents qu'elle a traité.

21/2018 CONVENTION FOURRIERE POUR ANIMAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention entre la Communauté Urbaine Caen la Mer et la commune de LAIZE-CLINCHAMPS concernant la fourrière pour animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- Autorise Monsieur le Maire à mandater la contribution financière correspondante

23/2018 CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL SECTION ZA N°34

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'un riverain souhaite acquérir une partie du chemin communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet et à signer tous documents relatifs à ce dossier
- Décide que les frais de géomètre seront réglés par l'acquéreur.

Emprunt pour construction en modulaires salles de classes, salle de restauration et salles de garderie:

Monsieur GOUEDARD fait un compte rendu des propositions d'emprunt :

- Caisse d'épargne : emprunt de 450 000€ sur 20 ans au taux fixe de 1.83%
- Crédit agricole : emprunt de 450 000€ sur 20 ans au taux fixe de 1.74%
: si éligible au BCE le taux serait de 1.68%

Ajout de délibérations :

22/2018 DELEGATIONS DE POUVOIR POUR EMPRUNTS ET LIGNES DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil, qu'une délibération en date du 12 janvier 2017 a été prise pour attribuer au Maire les délégations de pouvoir à l'article L2122-22 du CGCT et d'attribuer ces mêmes délégations au maire délégué et aux adjoints, suivant l'ordre du tableau en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la liste des délégations doit être précisé le montant maximum autorisé par le celui-ci pour les emprunts et les lignes de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, pour un montant maximum de 500 000€
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000€.

Rapport des commissions :

- **Commission communication, informations** Présentation de la chartre graphique, les élus souhaitent consulter le graphiste qui exerce sur la commune car celle présentée ne fait pas l'unanimité. Monsieur le Maire explique qu'il faudrait que les élus fassent des suggestions pour avancer sur ce projet.
- **Commission sport, loisirs, animation, vie associative** :
Des jeux sont installés à Laize la Ville sur le terrain derrière la mairie et aux lotissements « Les Hommets » et « Le jardin du Coudray » : buts de foot, tables de ping-pong, balançoires. Concernant les jeux à Clinchamps sur Orne, nous sommes en attente du terrassement près de l'église.
- **Commission voirie** :
La commission s'est réunie et envisage des travaux aux alentours de la salle des fêtes de Clinchamps sur Orne, parking à aménager, trottoir devant la cuisine et au niveau des regards.
Le petit chemin des jardins familiaux sera nivelé.
- **Commission culture** :
La bibliothèque de Clinchamps sur Orne sera fermée en août.
Une animation Yoga a été demandée, la présidente de l'association « Vivre à Clinchamps » a été reçue par Mesdames POUTREL et ROBIOLLE et a accepté de réaliser cette animation par le biais de l'association.

Informations :

- La communauté de communes de Laize-Clinchamps a demandé aux communes membres de désigner un correspondant vigifoncier par commune : Monsieur MARTIN Gérard a été désigné
- Deux réunions publiques auront lieu :
 - Le 19 juin 2018 à 18h30 à Clinchamps sur Orne
 - Le 20 juin 2018 à 18h30 à Laize La Ville
- Monsieur le Maire informe qu'il avait rendez-vous avec le notaire ce matin pour la vente de la salle de catéchisme et le garage
- Le devis pour l'aménagement devant la mairie de Clinchamps sur Orne a été signé, les travaux seront réalisés début juin
- Monsieur Chouette demande des portiques pour les manteaux à la salle des fêtes de Clinchamps sur Orne
- Aménagement salle de restauration et salles de garderie : trois fournisseurs ont été contactés, la proposition « technorest » a été retenue, une négociation de 13.40% a été effectuée.
- Les réunions de chantier pour la construction de salles de classe et de restauration scolaire auront lieu le mercredi à 9 heures.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une réunion du 27 février dernier avec le conseil départemental concernant la limitation de vitesse en agglomération, il a été fait des relevés sur la RD562A et 41 :
 - Côté May sur Orne une majorité des conducteurs adapte leur comportement, dont leur vitesse, en fonction de la scène visuelle qu'ils ont devant eux.
 - Sur la RD41, côté AMAYE SUR ORNE, la vitesse de référence est élevée d'où un nombre important de véhicules en excès de vitesse avoisinant les 85%

- Côté Laize la Ville, les vitesses moyennes sont acceptables malgré un nombre important de véhicules en excès de vitesse de l'ordre de 80%

Séance levée à 21 heures 30.